

AVIS N° 263 - 2026 / BRVM / DG

BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE

PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la première cotation de la société **BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE**, admise au compartiment principal du marché des actions de la BRVM, aura lieu le **jeudi 24 septembre 2026**.

La société **BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE** est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi portant réglementation Bancaire, par les dispositions non contraires aux textes de lois précédents de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'ABIDJAN sous le numéro CI-ABJ-01-2004-B14-6821. Son siège social est situé au 33 avenue du Général de GAULLE, ABIDJAN-Plateau, Immeuble TEYLIOM, 01 boîte postale 13003 ABIDJAN 01, Tél. : (225) 27 20 25 85 85, Fax : (225) 27 20 25 85 99, site web : www.bridgebankgroup.com.

La société **BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE** a pour objet directement ou indirectement, en tous pays et particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- la réception des fonds de personnes privées ou publiques dont il pourra être disposé au moyen d'opérations de banque ; de finance, de crédit ou de placement et que la société emploiera soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autrui, soit en participations ;

Et plus particulièrement :

- toutes opérations de prêt à court, moyen ou long terme, d'escompte, de prise en pension, d'acquisition de créances, de garanties, de financement, de ventes à crédit et de crédit-bail ;
- la réalisation de toutes opérations de change ;
- toutes prises de participation dans des entreprises existantes, ou en formation et toutes acquisitions de valeurs mobilières émises par des personnes publiques ou privées ;
- le financement de projets et opérations de toute nature, notamment industrielle, commerciale, agricole, artisanale ou de prestation de services ;
- l'investissement ;
- le partenariat avec des institutions ayant des activités similaires, connexes ou complémentaires ;
- la prise de participation dans d'autres institutions bancaires ayant des activités similaires, connexes ou complémentaires ;
- la formation, la promotion et l'assistance financière de sociétés commerciales, de syndicats, de coopératives et autres organismes similaires ;
- la société pourra aussi s'intéresser, sous la forme jugée la plus convenable par les usages bancaires, à toutes entreprises financières, industrielles, immobilières et commerciales ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- Toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, de services, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout autre objet considéré comme faisant partie des opérations de banque, dans la mesure où ces opérations sont nécessaires ou accessoires à l'exercice de son activité bancaire ou nécessaires au recouvrement de ses créances, ceci conformément à la législation et la réglementation bancaire prévalant en République de Côte d'Ivoire.

KAR N



Le projet de cession des actions de la société BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE a été initié par la société BRIDGE GROUP WEST AFRICA avec pour objectifs :

- la dynamisation de la diversification de l'actionnariat ;
- l'institutionnalisation du capital ;
- le renforcement de la profondeur et de la qualité de la base des investisseurs ;
- la valorisation du profil boursier de la Banque, en améliorant sa visibilité, sa lisibilité et sa transparence tout en renforçant son positionnement sur les marchés financiers régionaux.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Mixte de la société BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE, tenue en date du 04 mars 2026, a approuvé, l'admission à la négociation des actions à la cote de la BRVM, consécutivement à la réalisation de Offre Publique de Vente (OPV).

La diffusion de 10 000 000 d'actions de la société BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE dans le public a eu lieu du 20 au 21 juillet 2026, au prix de 6 750 FCFA par action. La procédure d'introduction qui sera retenue pour la première journée de cotation est la procédure ordinaire.

Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente avec un cours de référence fixé à **6 750 FCFA**.

Le symbole adopté pour les transactions sur le titre est : **BBGC**.

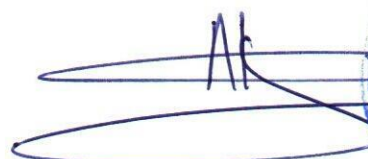
La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) BRIDGE SECURITIES est responsable de l'introduction en bourse des actions de la société **BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE**.

Les investisseurs qui désirent consulter la Note d'Information ou obtenir plus d'information sur la société BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE sont priés de communiquer avec la SGI BRIDGE SECURITIES, Immeuble THE ONE, Cocody 33, Rue de la Cannebière, Unité 303 Abidjan Cocody, Côte D'Ivoire, 01 BP 13002 Abidjan 01, Plateau, Côte d'Ivoire, Tél : (225) 27 22 22 15 50, (225) 05 84 69 92 92 / 39 , site web : www.bridge-securities.com .

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège, les Antennes Nationales de Bourse ou les différentes SGI installées dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 08 septembre 2026

Le Directeur Général




Edoh Kossi AMENOUNVE, Ph. D.